



Section du Territoire de Belfort

sudtresor.090@cp.finances.gouv.fr

COMPTE RENDU CAP DU 27 MARS 2007

CAP locale n°3 cadre C

Le P.V de la CAP du 27 juin 2006 est approuvé.

Monsieur le Président rappelle les directives de la CP quant aux tableaux d'avancement, à savoir :

- ♦ 1 le classement dans l'échelon
- ♦ 2 la note
- ♦ 3 l'ancienneté

Nous rappelons que pour SUD l'ancienneté devrait être le seul critère de sélection.

Tableau d'avancement ARP1

Selon les critères énoncés plus haut, 6 noms sont retenus :

- ♦ 3 pour lesquels l'ancienneté est acquise dans l'échelon.
SUD a voté pour
- ♦ 3 dont la note est prioritaire.
SUD a voté contre

SUD dénonce une nouvelle fois ce système qui voit un agent dont l'ancienneté est acquise, classé 5° en 2006 et 2° en 2007 et qui ne bénéficie toujours pas de l'avancement ARP1

Tableau d'avancement ARP2

Un seul nom figure sur la liste, non retenu car ne remplissant pas les conditions.

Mutations

3 demandes ont été formulées :

- ♦ 2 ne seront pas satisfaites, faute de mouvements
- ♦ 1 concerne une réintégration, le poste de Delle est proposé par la Direction.

SUD s'abstient, d'autres postes étant en sous effectifs.

Cependant la Direction tient à signaler que les prochaines priorités de renforcement concerneront la Trésorerie de Belfort Ville et la Trésorerie de Belfort Ets Hospitaliers.

Vos représentants SUD
Didier Fleury Martine Benoît Janette Naudy